





Le Syndicat de la Voirie propose, aux adhérents qui le souhaiteraient, une convention d'assistance générale dans le domaine de la voirie.

Cette mission d'assistance générale porterait sur :

-  La gestion patrimoniale,
-  L'élaboration de programmes d'investissement et d'entretien,
-  La réalisation ou la mise à jour du tableau de classement des voies,
-  L'établissement des actes de gestion du domaine public routier communal.

La rémunération de l'assistance générale serait assise sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la Commune, avec un montant minimum de 150 € et maximum de 7 000 €, par Collectivité et par an ; proposition de tarification pour la réalisation du tableau de classement des voies et pour la réalisation d'actes de gestion :

ASSISTANCE GÉNÉRALE 2022				
NIVEAU POPULATION COMMUNALE	CONSEIL GESTION DU RESEAU, CONSEIL ENTRETIEN VOIRIE, SUPPORT EMPRUNT SUBVENTIONNE	TABLEAU DE CLASSEMENT		ACTES GESTION, PERMISSIONS VOIRIE et ARRETES DE CIRCULATION
		Réalisation du tableau de classement des voies (tableau classement ancienneté supérieure à 10 ans)	Mise à jour du tableau de classement (tableau classement ancienneté inférieure à 10 ans)	
Inférieur ou égal à 500 habitants	Forfait de 150 € / an	9 € / km avec minimum 800 €	9 € / km avec minimum 400 €	<u>Collectivités adhérentes à l'ATG :</u> 25 € / unité pour les actes de gestion hors arrêtés d'alignement - 50 € /unité pour les arrêtés d'alignement - <u>Collectivités hors ATG :</u> 35 € / unité pour les actes de gestion hors arrêtés d'alignement - 60 € /unité pour les arrêtés d'alignement
De 501 à 1000 habitants inclus	0,50 € / habitant	14 € / km avec minimum 1000 €	14 € / km avec minimum 600 €	
De 1001 à 2500 habitants inclus	0,70 € / habitant	14 € / km avec minimum 1200 €	14 € / km avec minimum 800 €	
De 2501 à 4000 habitants inclus	0,90 € / habitant	14 € / km avec minimum 1400 €	14 € / km avec minimum 1000 €	
Au-delà de 4000 habitants	1,10 € / habitant avec maxi 7000 €	14 € / km avec minimum 1600 €	14 € / km avec minimum 1200 €	
CDC SIVU & SIVOM	0,70 € /habitant avec maxi 7000 €	14 € / km avec minimum 1800 €	14 € / km avec minimum 1400 €	

Une convention spécifique sera proposée à chaque adhérent qui en émettrait le besoin.